



Le non respect du droit de visite

Par **vivianeassoum**, le **15/12/2013** à **14:25**

[fluo]bonjour[/fluo]

mon ex mari ne respecte pas la décision qui a été rendu par le tribunal décision selon laquelle la garde des enfants lui aurait été confié et à moi un large droit de visite réparti de la manière suivante: deux week-end par mois et la moitié des grandes vacances que dois je faire? depuis le 25 Août il m'interdit de voir mes enfants sous prétexte qu'ils seraient en danger avec moi.

sincères salutations

Par **cocotte1003**, le **15/12/2013** à **18:28**

Bonjour, vous allez chercher vos enfants aux dates et heures prévues dans le jugement, s'il refuse de vous les donner, vous allez à la police et vous déposez plainte pour non présentation d'enfant. Vous le faites aussi souvent qu'il ne respecte pas le jugement. N'oubliez pas votre jugement quand vous allez chercher les enfants et avec in témoin si possible, cordialement

Par **vivianeassoum**, le **23/12/2013** à **17:06**

merci